

Conseil en bref

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 23 novembre 2022

Administration générale

Avis de motion – Règlement 2022-368 « Déterminant la répartition des dépenses relatives à la partie 3 du budget de la MRCVG pour les opérations de gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques et abrogeant les règlements 2020-352 et 2021-354 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets »

- Avis est donné par monsieur le conseiller Nicolas Malette qu'un règlement portant le numéro 2022-368 « Déterminant la répartition des dépenses relatives à la partie 3 du budget de la MRCVG pour les opérations de gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques et abrogeant les règlements 2020-352 et 2021-354 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2022-368 « Déterminant la répartition des dépenses relatives à la partie 3 du budget de la MRCVG pour les opérations de gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques et abrogeant les règlements 2020-352 et 2021-354 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets »

- Le projet de règlement numéro 2022-368 « Déterminant la répartition des dépenses relatives à la partie 3 du budget de la MRCVG pour les opérations de gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques et abrogeant les

règlements 2020-352 et 2021-354 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Mme la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Modification à l'organigramme de la MRC et dotation – Poste de directeur général adjoint et greffier

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale de la MRC à réaliser toutes les démarches relatives à la modification de l'organigramme pour permettre la modification du poste de directeur général adjoint et greffier pour une attribution DGA au sein des directions du service de l'administration générale et la création du poste de greffier, de doter le poste de greffier et d'attribuer l'attribution de DGA.

Modification à l'organigramme de la MRC et dotation – Attribution de la fonction directeur général adjoint et nomination au titre de greffière-trésorière adjointe

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale à réaliser toutes les démarches relatives à la modification de l'organigramme pour permettre la modification du poste de directeur général adjoint et greffier pour une attribution directrice générale adjointe et à confirmer la nomination de Mme Joanie Courchaine au titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la MRC, aux conditions de travail en vigueur.

Entérinement – Nomination au poste d'opératrice au service de l'environnement de la MRC

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner la nomination de Mme Geneviève Gauthier au poste d'opératrice au service de l'environnement de la MRC, aux conditions de travail en vigueur à la convention collective.

Modification – Politique d'application pour le prêt d'équipement et pour la location des salles et des infrastructures de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter la version modifiée de la Politique d'application pour le prêt d'équipement et pour la location des salles et des infrastructures de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau telle que présentée.

Appui à la résolution MRC-CA-16218-07-22 de la MRC d'Antoine-Labelle – Demande d'aide financière pour le soutien pour la mise à jour en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution MRC-CA-16218-07-22 adoptée par le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle afin de demander au gouvernement provincial de voir à l'élaboration d'un programme d'aide financière permettant aux municipalités et MRC de mettre, entre autres, des outils visant une meilleure sécurité et protection de leurs données informatiques ou d'acquérir de l'équipement ou des logiciels visant également à protéger adéquatement les données en leur possession.

Autorisation – Ajustement des salaires des employés de la MRC au 1er janvier 2023

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de prévoir les ajustements salariaux suivants au 1er janvier 2023, dans l'attente du renouvellement de la convention collective et des conditions de travail des cadres.

Conseil

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023, pour la partie 1 du budget, commune à l'ensemble des municipalités et aux territoires non organisés, comportant des dépenses de fonctionnement de 9 062 782 \$, des affectations et activités d'investissements de 532 765\$ et des revenus de 6 350 257 \$.

Adoption des répartitions 2023 (Quotes-parts) – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités

- Il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2023, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau tel que présenté.

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 – Partie 2 – Traitement des eaux usées – Certaines municipalités

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023, pour la partie 2 du budget s'appliquant à certaines municipalités, à l'égard du traitement des eaux usées, comportant des dépenses de fonctionnement de 584 822 \$, des

affectations et autres activités de 158 144 \$ et des revenus de 138 081 \$.

Adoption des répartitions 2023 (Quotes-parts) – Partie 2 – Traitement des eaux usées – Certaines municipalités

- Il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2023, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023, pour la partie 3 du budget relative aux opérations de gestion des matières résiduelles, comportant des dépenses de fonctionnement de 3 303 556 \$, des affectations et activités d'investissements de 326 542 \$ et des revenus de 1 551 135 \$.

Adoption des répartitions 2023 (Quotes-parts) – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles

- Il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2023, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Note au procès-verbal – Félicitations à la directrice générale

- Les membres du conseil souhaitent féliciter Madame Chantal Rondeau, directrice générale de la MRC, pour les travaux budgétaires réalisés.

Note au procès-verbal – Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires de la personne élue à la préfecture

- Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, madame la préfète Chantal Lamarche dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires à titre de personne élue à la préfecture.

Demandes au ministère de la Justice – Création d'un district judiciaire pour la Vallée-de-la-Gatineau, désignation du Palais de justice de Maniwaki comme chef-lieu de ce district et désignation de compétences concurrentes pour certaines municipalités

- Il est unanimement résolu par les membres présents du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander à M. Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice, de mettre en place les procédures nécessaires pour la création d'un nouveau district judiciaire qui serait nommé « Maniwaki », correspondant aux limites du Territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et dont le chef-lieu serait à Maniwaki, avec des juridictions à compétence concurrente pour les municipalités de Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Low et Denholm avec le district judiciaire de Gatineau;

Gestion financière et administrative

Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes – Période du 19 octobre au 23 novembre 2022

- Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes pour la période du 19 octobre au 23 novembre 2022.

Adoption du taux d'intérêt applicable sur les comptes en souffrance pour l'année 2023 (15 % annuellement)

- Il est résolu qu'un taux d'intérêt de 15 % par année soit appliqué sur tout compte en souffrance dû à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et aux territoires non organisés pour l'année 2023.

TNO – Adoption du budget 2023 de la RIAM – Article 603 du Code municipal du Québec

- Il est résolu que le Conseil de la MRC adopte, pour les territoires non organisés de la MRC, le budget 2023 de la RIAM tel que transmis à cette fin.

Gestion des ressources humaines

Nomination au poste de greffière de la MRC

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de confirmer la nomination de Madame Kelly-Ann Gagnon au poste de greffière de la MRC, aux conditions de travail en vigueur à la MRC.

Protection policière

Volonté de renouvellement et autorisation de signature – Entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2023

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de confirmer la volonté de la MRC de renouveler l'entente de partenariat intervenue avec la Sûreté du Québec pour la fourniture de services de cadets pour la saison estivale 2023, d'évaluer la possibilité d'obtenir quatre cadets pour cette prochaine saison et d'autoriser la directrice générale Mme Chantal Rondeau à signer ladite entente ainsi que tout document relatif à celle-ci.

Hygiène du milieu

Autorisation de signature – Entente pour la valorisation des résidus de viandes non comestibles issues de la chasse entre la MRC et les entreprises de boucherie participantes

- Il est unanimement résolu par les membres présents du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice générale ainsi que la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à signer et conclure, pour et au nom de la MRC, l'Entente portant sur une contrepartie pour services de valorisation de matières résiduelles (viandes non comestibles issues de la chasse) avec chaque entreprise de découpe à forfait participante.

Octroi de mandat à SOLINOV – Déclaration des réductions des émissions GES obtenues par le projet d'agrandissement du site de compostage de la MRCVG

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le mandat à SOLINOV pour la déclaration des réductions des émissions GES obtenus par le projet d'agrandissement du site de compostage, au montant initial de 6 775 \$, sans les taxes et de prendre cette dépense à même le budget courant de 2023.

Modification de la grille tarifaire – Écocentre Nord et Écocentre Sud de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la grille tarifaire de l'Écocentre Sud et de l'Écocentre Nord de la MRC afin d'y apporter les changements suivants : Une hausse du tarif pour les pneus surdimensionnés et avec jantes, passant de 200 \$/tonne à 300 \$/tonne; Une abolition du tarif pour les méga pneus, établi à 650 \$/tonne; Une hausse du tarif pour le bardeau d'asphalte, passant de 100 \$/tonne à 115 \$/tonne.

Autorisation de signature – Entente intermunicipale pour le transbordement des déchets et des matières recyclables de Kitigan Zibi Anishinabeg au Centre de transfert de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice générale ainsi que la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente à intervenir avec le Conseil de Kitigan Zibi Anishinabeg pour le transbordement de ses matières résiduelles au Centre de transfert de la MRC, pour la période de 2023 à 2025 inclusivement.

Autorisation – Recherche d'accompagnement et transmission d'une demande d'autorisation ministérielle en vue d'augmenter la capacité annuelle pour le Centre de traitement des boues de fosses septiques

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : D'autoriser la directrice du service de l'environnement, ou la personne assurant son intérim, à réaliser une recherche d'accompagnement auprès d'une firme d'ingénierie spécialisée dans le but de fournir un accompagnement pour la demande d'autorisation ministérielle;
- D'autoriser la directrice du service de l'environnement, ou la directrice générale de la MRC, à octroyer le mandat d'accompagnement avec la firme d'ingénierie, en respect des sommes budgétées au budget 2023 et conformément au Règlement sur la gestion contractuelle en vigueur à la MRC;
- D'autoriser la directrice du service de l'environnement, ou la personne assurant son intérim, à signer et transmettre la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement (MELCCFP) en vue d'augmenter le volume annuel maximal de boues reçues au CTBFS de la MRC.

Adoption – Plan de communication et de sensibilisation 2022-2023 du service de l'environnement de la MRC

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le Plan de communication et de sensibilisation 2022-2023 du service de l'environnement. Il est également résolu d'autoriser la directrice du service de l'environnement ou la personne assurant son intérim, à effectuer les recherches de prix, à octroyer les contrats et à réaliser les activités

nécessaires à la mise en œuvre du Plan de communication, en fonction des sommes budgétées au budget de 2023 et en respect du Règlement sur la gestion contractuelle en vigueur à la MRC.

Octroi du contrat 221001 – Services d'acheminement de matières résiduelles (transport à longue distance)

- Il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat 221001 « Services d'acheminement de matières résiduelles (transport à longue distance) » à SM Express Inc. au prix et conditions soumis, et autorise la préfète et la directrice générale à signer tout document relatif à l'octroi de ce contrat.

Aménagement et développement

Adoption des règles de fonctionnement des comités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter les règles de fonctionnement des comités de la MRCVG telles que présentées.

Adoption du programme du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Mandat 2021-2025

- Il est unanimement résolu par les membres présents du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le Programme du Conseil de la MRC pour le mandat 2021-2025 tel que présenté.

Demande d'accès à l'information – Coopérative des paramédics de l'Outaouais – Bris de service

- Il est unanimement résolu par les membres présents du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'acheminer par voie de résolution officielle, une demande d'accès à l'information au CISSSO afin d'obtenir les informations demandées les 14 et 20 octobre 2022, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2022.

Renouvellement – Adhésion de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au Projet L'ARTERRE pour l'année 2023

- Il est résolu de renouveler l'adhésion de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au Projet L'ARETERRE, d'autoriser le versement de la cotisation de 3 225 \$ audit projet et d'autoriser Madame Chantal Rondeau à signer l'entente.

Adhésion de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais (ESBO) 2023-2025

- il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de verser à la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO), une aide financière annuelle de 22 000 \$ provenant de l'enveloppe du FRR - Volet 2, ainsi qu'une aide annuelle en service de 3 000 \$, pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, dans le cadre de l'Entente sectorielle bioalimentaire de l'Outaouais (ESBO) 2023-2025, le tout conditionnellement à une présence régulière de la TAO sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau.
- Il est également résolu ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Chantal Lamarche, et/ou la directrice générale, Chantal Rondeau, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

PL67 – Dérogations mineures en zone de contraintes – Demande de modification législative portée par la FQM

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) de porter ce dossier afin que le gouvernement revoie les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relatives aux dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières.

Demande au gouvernement provincial – Inspection et rinçage obligatoire des bateaux

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au gouvernement du Québec de mettre en place une réglementation afin de rendre obligatoires l'inspection et le rinçage des embarcations nautiques et de mandaté le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à l'application de ce règlement.

Appui à la résolution 2022-09-174 de la MRC de Papineau – Inventaire du patrimoine immobilier : méthode de réalisation, consignation et diffusion des données – Recommandation du conseil régional du patrimoine

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution 2022-09-174 adoptée par le Conseil de la MRC de Papineau afin de demander au ministre de la Culture et des Communications, monsieur Mathieu Lacombe, que son ministère adopte et fournisse aux MRC un cadre méthodologique et un système d'information nationale pour la réalisation, la consignation et la diffusion des inventaires du patrimoine immobilier, le tout à des fins d'économie, d'efficacité et d'efficience.

Certificat de conformité – Règlement no. 218-2022 de la Ville de Gracefield modifiant le règlement de zonage no. 132 de l'ex-municipalité de Wright de la Ville de Gracefield

- Il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no. 218-2022 de la Ville de Gracefield modifiant le règlement de zonage no. 132 de l'ex-municipalité de Wright de la Ville de Gracefield et demande à la directrice générale ou à la directrice générale et greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

Certificat de conformité – Règlement no. 2022-340 de la municipalité de Grand-Remous modifiant le règlement de zonage no. 074 en vue d'autoriser l'usage s4 (Technique) dans la zone F-217

- Il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no. 2022-340 de la municipalité de Grand-Remous modifiant le règlement de zonage no. 074 en vue d'autoriser l'usage s4 (Technique) dans la zone F-217 et demande à la directrice générale ou à la directrice générale et greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

Certificat de conformité – Règlement no. 2022-338 de la municipalité de Grand-Remous modifiant le règlement de zonage no. 074 en vue d'autoriser l'usage c8 (Poste d'essence) dans la zone U-183

- Il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no. 2022-338 de la municipalité de Grand-Remous modifiant le règlement de zonage no. 074 en vue d'autoriser l'usage c8 (Poste d'essence) dans la zone U-183 et demande à la directrice générale ou à la directrice générale et greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

Appui à la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole présentée par la municipalité de Kazabazua – Dossier 437751 – Implantation d'un stationnement et parc/aire de repos sur les lots 5 497 613 et 5 497 614

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole déposée par la Municipalité de Kazabazua, dossier 437751, auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles.

Entérinement – octroi du contrat 221005 « Acquisition d'un véhicule neuf tout-terrain »

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'octroi du contrat 221005 à « Les Équipements Maniwaki inc. » pour l'acquisition d'un véhicule tout-terrain aux conditions soumises et au montant de 14 705 \$, avant les taxes.

Entérinement – Octroi de contrat – Entretien du lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) Notakim

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner le contrat octroyé à Matte Construction pour réaliser des travaux d'entretien au LETI Notakim, au prix de 3 000,00 \$, avant les taxes.

Loisir et culture

Versement d'une aide financière – Association des amies du Presbytère de Blue Sea

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le versement d'une aide financière de 500 \$ à l'Association des amies du Presbytère de Blue Sea et d'autoriser la directrice générale de la MRC à signer tout document relatif à l'octroi de ce financement.

Félicitations à Mme Jennifer Nolan – Contribution aux dossiers de loisirs et de sports dans la Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de féliciter Mme Jennifer Nolan, agente de développement en loisir et culture à la MRC, pour sa contribution exceptionnelle aux dossiers de loisir, de sport et de culture dans la MRC et sa reconnaissance dans tout l'Outaouais, ainsi que pour son rôle de panéliste au Congrès de la FQM tenu en septembre 2022, comme recommandé par les membres du comité loisir et culture à l'occasion de la rencontre tenue le 20 octobre 2022.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
aura lieu le mercredi le 13 décembre 2022.**

Veillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure et à sa signature par la préfète.

